

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 18 juin 2024

N° 2024-3

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juin, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le dix-huit juin deux mil vingt-quatre.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - Mme LAGADEC Marylène - M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - MM. SIMON Bernard - BOSSARD Pierre - Mme WIERZBICKI Carine - M. MERCIER Tristan - Mme SEGALEN Nathalie - MM. GUEGUEN Maxime - LE JEUNE Clément.

Etaient absents : M. ABIVEN Daniel qui a donné procuration à M. BOSSARD Pierre - Mme BESSON Camille qui a donné procuration à Mme SEGALEN Nathalie - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

Secrétaire de séance : Mme LAGADEC Marylène.



Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière séance, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès-verbal et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Droit de préemption urbain

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune de PLOUIDER renonce à son droit de préemption à l'occasion de :

- la vente d'un bien situé 5Ter, Rue de la Chapelle en PLOUIDER, cadastré section AA numéro 255 d'environ 658 m² et appartenant aux Consorts KERLEGUER,
- la vente d'un bien situé 15, Rue de la Mer en PLOUIDER, cadastré section AA numéro 47 et 251 d'environ 406 m² et appartenant à Monsieur et Madame LE BARS Didier et Anne-Marie,

Décisions municipales

N° 4-2024 du 17 avril 2024 – n° 6-2024 du 21 mai 2024

Il s'agit de deux décisions municipales prises par délégation en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2020 pour la passation d'avenants au marché de travaux de réhabilitation partielle de la salle omnisports.

- . **Lot n° 14 : Occultation** attribué à l'entreprise Cybstores Technostor de Brest pour :
 - Une plus-value de 63,30 € HT pour le remplacement de stores à bandes par des stores à enrouler ;

. Lot n° 9 : Faux plafonds attribué à l'entreprise Le Gall Plafonds de Brest pour :

- Une moins-value de 1 405,80 € HT pour des travaux supprimés concernant le plafond PVC blanc de l'auvent extérieur ;

Le montant total du marché est porté de 209 089,84 € HT à 207 532,33 € HT (249 038,80 € TTC).

N° 5-2024 du 6 mai 2024

Il s'agit d'une décision municipale prise par délégation en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2020 pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de santé.

Le marché est attribué au groupement : Laboratoire d'architecture de Bretagne de Brest (mandataire), Global Energie Service de Daoulas, OXIA de Brest et Via Sonora de Paris pour un montant de :

- Mission de base :	52 200,00 € HT
- Mission complémentaire OPC :	<u>4 700,00 € HT</u>
- TOTAL	56 900,00 € HT

Soit 68 280,00 € TTC

1°) Conseiller municipal délégué

Suite à la démission de Mme Anne RICAUD HERVE, conseillère municipale déléguée à l'information et à la communication, M. le Maire propose comme nouveau conseiller municipal délégué M. Clément LE JEUNE pour assurer les fonctions liées à l'information et à la communication.

M. le Maire rappelle que l'assemblée a voté, lors du renouvellement du Conseil Municipal en 2020, le montant des indemnités des élus. Le nouveau Conseiller Municipal délégué percevra les mêmes indemnités que son prédécesseur. Le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 5,66 % de l'indice terminal. Les indemnités des autres élus demeurent inchangées.

La Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, M. Clément LE JEUNE ne prenant pas part au vote :

- APPROUVE la proposition de M. le Maire de nommer M. Clément LE JEUNE comme conseiller municipal délégué qui aura la charge de l'information et la communication.
- APPROUVE l'indemnité due à M. Clément LE JEUNE.

2°) Représentation du Conseil Municipal

Lors du renouvellement du Conseil Municipal en 2020, des conseillers municipaux ont été désignés pour le représenter au sein de différentes instances. Suite au décès de Mme Valérie BRETON et à la démission de Mme Anne RICAUD HERVE et de Mme Valérie CONGAR, certains de ces postes sont vacants. Il y a donc lieu de désigner de nouveaux conseillers municipaux aux postes vacants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- DESIGNE :
- Référent langue bretonne : M. René PAUGAM

- Suppléant à la commission de contrôle des listes électorales : Mme Karine CORLOSQUET
- Référent sécurité routière auprès de la Préfecture : M. Stéphane SIMON
- Correspondant défense auprès de la Préfecture et des associations patriotiques : M. René PAUGAM

3°) Modification des commissions communales

M. le Maire propose une refonte de la composition de certaines commissions communales :

- Commission Equipement et entretien du patrimoine bâti:

M. ABIVEN, président de la commission,
Mmes WIERZBICKI, SEGALEN, MM. SIMON Stéphane, SIMON Bernard, BOSSARD, MERCIER, membres.

- Commission Gestion de l'espace communal :

M. Stéphane SIMON, président de la commission,
M. ABIVEN, Mmes LAGADEC, LE LUHANDRE, MM. Bernard SIMON, BOSSARD, MERCIER, GUEGUEN, LE JEUNE.

- Commission Vie sociale et associative

M. le Maire propose de scinder cette commission en deux d'un côté la commission Vie associative avec Mme CORLOSQUET, présidente de la commission
Mme WIERZBICKI, MM. ABIVEN, BOSSARD, BIHAN POUDEC
Et de créer une nouvelle commission qui serait composée des membres de la commission Vie associative et ouverte aux membres non élus du CCAS et qui s'occuperait de la vie sociale.

Commission Culture

Mme LE LUHANDRE, présidente de la commission
Mme CORLOSQUET, membre du Conseil Municipal et Mme ROUQUIER, membre extra municipal.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants.

4°) Composition du Centre Communal d'Action Sociale

Suite au décès d'une élue et à la démission d'une autre, membres du Centre Communal d'Action Sociale, il y a lieu de les remplacer. M. le Maire rappelle que le nombre de membres élus et de membres non élus doit être égal.

La liste des membres élus par le Conseil Municipal en 2020 ne comportant pas de remplaçant, l'article R. 123-9 du Code de l'action sociale et des Familles impose de renouveler l'intégralité des administrateurs élus.

La liste des candidats pour faire partie du Centre Communal d'Action Sociale est la suivante :

- Mmes Karine CORLOSQUET, Camille BESSON, Nathalie SEGALEN, Carine WIEZBICKI et M. BOSSARD Pierre.

La liste composée de Mmes Karine CORLOSQUET, Camille BESSON, Nathalie SEGALEN, Carine WIEZBICKI et M. Pierre BOSSARD est élue, à l'unanimité des votants, pour faire partie du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

5°) Transition énergétique et écologique

. Création d'un groupe de travail

M. le Maire propose de former un groupe de travail sur le thème de la transition énergétique et écologique. Le groupe sera animé par M. David MAZE avec comme membres : MM. Stéphane SIMON, Bernard SIMON, Tristan MERCIER, Clément LE JEUNE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- NOMME les membres du groupe de travail sur la transition écologique et énergétique comme figurant ci-dessus.

6°) Ecole Notre Dame de la Sagesse

. Création d'un groupe de travail

La situation financière de l'école est souvent abordée lors des échanges entre la municipalité et les représentants de l'école. Cette situation ne permet pas, aujourd'hui, de faire face aux dépenses énergétiques qui devront être menées à moyen ou long terme. Pour réfléchir au devenir du bâtiment et rechercher des solutions, M. le Maire propose de former un groupe de travail. Ce groupe sera animé par Mme Marylène LAGADEC avec comme membres : MM. David MAZE, Bernard SIMON, Mme Carine WIERZBICKI et M. Maxime GUEGUEN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- NOMME les membres du groupe de travail sur l'école Notre Dame de la Sagesse comme figurant ci-dessus.

7°) Subventions 2024 aux associations et organismes

Mmes Marylène LAGADEC et Karine CORLOSQUET présentent à l'assemblée les propositions des commissions Finances et Vie sociale et associative pour l'attribution des subventions 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, (n'a pas pris part au vote M. MAZE David membre du bureau d'une association concernée) :

- ACCORDE une subvention aux associations ou organismes suivants :

Amicale Cycliste de Goulven-Tréfléz-Plouider	250 €
Crinières au vent	250 €
Plouider Basket Ball – Côte des Légendes	1 000 €
Henchou Gwechall	1 000 €
Les Amis du Livre	250 €
Patin Club Plouider	800 €
Commerçants et artisans de Plouider et communes limitrophes	700 €
Société de chasse Plouider - Goulven	500 €
	<i>Dont 100 € pour les 100 ans de la société</i>
APEL Ecole Notre Dame de la Sagesse	500 €
Centre Communal d'Action Sociale de Plouider	3 000 €
Pont du Châtel Animation	200 €
Plouider Sport Nature	250 €

Dojo - Lesneven	160 €
Fondation du patrimoine	200 €
Association Gymnastique Rythmique Kernilis	40 €
	<i>Sous réserve de fournir le bilan et un budget prévisionnel</i>
AAPPMA Pays des Abers Côte des Légendes - Plabennec	150 €
Twirling de Lesneven	40 €
Arz e chapeliou Bro Léon	1 100 €
Redadeg 2024	250 €
Refuge Les Coussinets - Guissény	100 €
Sport découverte - Lesneven	40 €
	<i>Sous réserve de fournir le bilan et un budget prévisionnel</i>
TOTAL	10 780 €

Mme LAGADEC ajoute que les commissions ont donné un avis favorable pour :

- le Club multimédia : 1 500 € pour le remplacement d'ordinateurs, sous réserve que l'école puisse continuer à utiliser le matériel,
- Les P'tits Pagan : 50 € sous réserve de la présence d'assistantes maternelles de Plouider dans l'association,
- L'APE école du Vieux Poirier de Goulven : 150 € sous réserve de la participation des communes de Goulven et Tréfléz.

Mme LE LUHANDRE indique qu'elle a été interpellée concernant la participation de la commune à l'école de musique de Lesneven. Mme LAGADEC informe que la commune n'a pas eu de demande de participation à cet effet. Des renseignements vont être pris pour connaître le mode de financement de cet organisme.

8°) Affaire foncière

. Convention avec M. Gildas BERVAS pour la mise à disposition d'un terrain communal

M. le Maire explique qu'il a été sollicité par M. BERVAS pour occuper un terrain communal pour en faire un potager. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AC n° 58 d'une superficie de 207 m² et située Rue Traverse.

Une convention de mise à disposition temporaire va être passée avec M. BERVAS Gildas. L'occupation se fera moyennant une redevance annuelle de 30 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec M. Gildas BERVAS, sous réserve que l'arbre situé sur la parcelle soit conservé.

9°) Compte rendu des commissions

- Commission « Gestion de l'espace communal »
Les quelques travaux prévus au budget primitif 2024 pour l'entretien des routes ont été réalisés : routes de Poulbrouan et Lestourduff.
La commission se réunit le 25 juin prochain pour étudier, entre autres, le projet d'aménagement de la Rue de Lesneven.

- Commission « Soutien aux familles - Jeunesse »
M. MAZE informe l'assemblée que deux agents de la micro crèche ont demandé à bénéficier d'un temps partiel à 90 % à la rentrée de septembre ce qui représente 1 jour par semaine. Des solutions sont à l'étude pour les remplacer.
Le Docteur NABBE, médecin référent de la micro crèche, a fait savoir qu'il mettait fin à son contrat à la fin de l'année. Des échanges avec des professionnels de santé sont en cours pour assurer ce rôle au sein de la structure, d'autant que de nouvelles obligations nous sont imposées en matière d'accueil inclusif. Par ailleurs, M. MAZE informe l'assemblée de la volonté de la CAF d'augmenter ses financements pour accompagner les familles.
Pour rappel, le RAID jeunes porté par les municipalités de Plouider et Plounéour Brignogan Plages, se déroule, au stade Joël Le Roux, le 6 juillet prochain. Une douzaine d'activités vont être proposées aux jeunes par les animateurs des Espaces Jeunes en lien avec le service de prévention de la communauté de communes. M. MAZE sollicite l'aide des conseillers municipaux pour encadrer les activités. Un apéritif clôturera la journée.
- Groupe de travail de Kerléven
Les travaux de préparation sont terminés ; la pelouse a commencé à pousser. Le mobilier urbain (tables et bancs) est en cours de commande. Le groupe réfléchit à l'aménagement de l'aire de jeux : des devis sont en cours pour faire des propositions au budget 2025.
Pour la préparation de l'inauguration de l'espace sportif, M. MAZE va prévoir une réunion dans les prochains jours.
- Commission « Entretien du patrimoine - Travaux »
Le chantier de réhabilitation partielle de la salle omnisports est quasiment terminé, il manque simplement à finir le système de fermeture des portes.
Le devis de l'entreprise Le Mestre est signé pour les réparations de la halle de pétanque.
- Commission « Finances »
Mme LAGADEC informe les membres du Conseil Municipal que la commune a obtenu des financements pour la réalisation de deux projets :
 - 100 000 € de dotation de soutien à l'investissement local pour le projet de rénovation des étages de l'espace Rencontres en logements ;
 - 30 000 € du Conseil Départemental pour la réhabilitation des salles à la salle omnisports. Ce montant, non prévu au budget primitif, vient s'ajouter aux 30 000 € déjà accordés en 2023.
- Commission « Culture »
La saison des expositions va débiter avec la présentation des œuvres de Battulga Dashdor dans la salle du Conseil Municipal du 5 juillet au 15 août. Suivra une présentation de dessins et plaques d'albums de bandes dessinées.
L'exposition à la chapelle Saint Fiacre va reprendre cette année ; elle aura lieu du 15 juillet au 15 août.
La commune s'est inscrite à nouveau cette année pour les journées du patrimoine qui auront lieu les 21 et 22 septembre prochains. Les animations proposées par la commune se dérouleront à la chapelle Saint Fiacre : chant et harpe le samedi et démonstration de restauration des statues le dimanche. Une subvention a été sollicitée auprès de l'office de tourisme de Lesneven.
- Commission « Vie sociale et associative »
La prochaine réunion pour la préparation de la Route Trait breizh se tiendra le 26 juin prochain. La commission évoquera également l'organisation du Forum des associations.
Les membres du CCAS préparent la semaine bleue. Un atelier se déroulera à Plouider sur le thème de l'hypnose et du renforcement de l'estime de soi.

10°) Questions diverses

- Ciné plein air – Tarifs des annonceurs

Une animation Ciné Plein Air, proposée par la médiathèque, va être organisée cet été. Les organisateurs proposent l'insertion d'encarts publicitaires avant la diffusion du film.

Cette possibilité va être proposée aux artisans et commerçants de la commune. Deux formules vont leur être présentées : 30 € pour un encart réalisé par eux ou 50 € pour un encart réalisé par la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE la diffusion d'annonces publicitaires avant le film du Ciné Plein Air
- FIXE les tarifs de diffusion des annonces comme proposé ci-dessus.

- Installation classée pour la protection de l'environnement – Société Carrières Lagadec

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la modification de l'arrêté préfectoral du 4 août 2005 autorisant l'exploitation d'une carrière de gneiss au lieu-dit Lescoat par la société Lagadec. La modification porte sur la procédure de ravitaillement des engins de chantier en carburant. L'arrêté préfectoral prévoyait la construction d'une plate-forme engins étanche, reliée à un décanteur récupérateur d'hydrocarbures. En raison du niveau faible d'activité, un seul engin nécessite d'être ravitaillé sur site, la plate-forme n'a pas été construite. L'exploitant a établi une procédure encadrant les modalités de ravitaillement de l'engin afin de prévenir tout risque de pollution par une fuite d'hydrocarbures. De plus, l'exploitant dispose de Kit antipollution en cas d'incident de ravitaillement de l'engin.

- Propriété Roué

M. le Maire informe l'assemblée qu'il rencontre, le jeudi 20 juin, les représentants de Finistère Habitat qui ont travaillé sur la faisabilité de logements pour les personnes âgées sur le site de la propriété Roué.

- Maison de santé

Suite à la désignation des maitres d'œuvre pour la maison de santé, ceux-ci ont travaillé les esquisses et doivent remettre les avant-projets pour la fin du mois de juin. Une nouvelle réunion du Conseil Municipal va donc être organisée en juillet pour les valider.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 21 h 40.